

# Chambray-lès-Tours

## CHALLENGE 2010 DE L'ENTREPRISE

### Règlement

#### Article 1 – Organisateur et objet du concours

**LA VILLE DE CHAMBRAY-LES-TOURS**, représentée par son Maire, Christian GATARD, organise un challenge dénommé « le Challenge 2010 de l'entreprise », opération destinée à mettre à l'honneur les entreprises chambraisiennes, en distinguant leurs initiatives, leurs réussites et leurs actions exemplaires.

#### Article 2 – Participants

Ce challenge est ouvert à toutes les entreprises dont **le siège social est situé sur le territoire de la commune de Chambray-lès-Tours**, et ce dans les 3 catégories suivantes :

- **Créateur** : entreprises créées il y a moins de 3 ans ;
- **Eco-Responsable** : entreprises adoptant une stratégie globale en faveur d'un développement durable ;
- **Innovation** : entreprise ayant créé un concept innovant.

#### Article 3 – Modalités

Une entreprise peut se porter candidate dans une ou plusieurs catégories.

Toute entreprise primée ne pourra pas concourir à nouveau pendant 2 ans.

#### Article 4 - Présélection et attribution des trophées

Pour chaque catégorie, un jury composé de membres élus, d'acteurs économiques et de représentants d'organismes partenaires sélectionnera un lauréat parmi l'ensemble des candidats.

Selon la chronologie ci-après :

- Analyse de chaque dossier reçu et présélection
- Présentation par les candidats présélectionnés de leur dossier devant les membres du jury
- Délibération à huis clos du jury et désignation du lauréat de chaque catégorie les lauréats « **Challenge 2010 de l'Entreprise** » seront présentés et récompensés, le 14 octobre 2010, lors de la journée du Forum de l'Emploi où seront présents les acteurs économiques locaux et régionaux.

Les trois entreprises lauréates ainsi désignées se verront remettre un trophée « Challenge de l'entreprise 2010 ».

«**Challenge 2010 de l'Entreprise**». Les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie en espèces en échange de ces lots. Les dirigeants des entreprises lauréates seront informés par écrit. Leur présence à la journée du 14 octobre 2010 est naturellement indispensable.

## Article 5 – Composition du jury

• Jury « **Challenge 2010 de l'Entreprise** » :

Le jury constitué réunira les personnes suivantes :

- (M. le Maire Christian GATARD)
- (3 adjoints ou conseillers municipaux)
- (3 représentants d'entreprises)
- (2 représentants financiers banque et comptable)

## Article 6 – Candidatures

Le dossier de candidature (un par catégorie) comportera le formulaire de candidature, dûment rempli et éventuellement toute pièce complémentaire que le candidat jugera utile de fournir (plaquette, rapport financier, revue de presse, photos...) :

Les dossiers peuvent être téléchargés **le 14 juin 2010** sur le site de la Ville ou retirés auprès de l'accueil de la Mairie remplis puis adressés avant le **14 septembre 2010**.

- Par courrier à : **7 rue de la Mairie 37170 Chambray les Tours « Challenge 2010 de l'Entreprise »**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives les concernant, collectées dans le cadre du jeu concours.

Les participants pourront également contacter Monsieur Victor GONCALVES pour tout renseignement concernant le concours « **Challenge 2010 de l'Entreprise** ».

## Article 7 – Décision du jury

La participation à « **Challenge 2010 de l'Entreprise** » implique la prise de connaissance et le respect du présent règlement. Les décisions du jury sont souveraines.

## Article 8 – Communication

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements fournis, qu'ils devront éventuellement justifier à la demande du jury.

L'organisation de « **Challenge 2010 de l'Entreprise** » fera l'objet d'une communication, notamment en direction des médias. Les entreprises sélectionnées autorisent le groupe organisateur à faire état, lors de ces communications, des actions et réalisations des entreprises sélectionnées, tels que décrites dans leur dossier. Toute information dont les entreprises souhaiteraient conserver la confidentialité devra être précisée.

## Article 9 – Consultation du règlement

La participation au concours « **Challenge Sud 2010 de l'Entreprise** » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, qui est disponible en Mairie ou sur le site de la commune : [www.ville-chambray-les-tours.fr](http://www.ville-chambray-les-tours.fr)

